

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : AVALLET Michèle,

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Décision modificative n°2 –Insuffisance de crédit

Madame le Maire, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits suite à des prévisions insuffisantes sur certains postes ou des dépenses imprévues.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 article 678 + 1 500

Chapitre 66 article 66111 - 1 500

La décision Modificative n°2 est adoptée à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 19 décembre 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

